



LICENCE DE GESTION

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

Conditions de candidatures :

- *Procédure classique* : 2 étapes :

- être titulaire d'un L2 Droit, Sciences Economiques, AES ou DUT, BTS ou équivalent

ET - être titulaire du Score-IAE-Message (SIM), toutes informations sur le site : www.score.iae-message.fr

NB : les adultes en reprise d'études titulaires L2 Droit, Sciences Economiques, AES, d'un DUT, BTS ou équivalent sont dispensés du Score-IAE-Message.

- *Autre procédure* :

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP sont dispensés du Score-IAE-Message

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

- les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- l'attestation Score-IAE-Message

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle,

- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- l'attestation Score-IAE-Message

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle,

- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 3 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)

- Examen du Score-IAE-Message

- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.



MASTER COMPTABILITE CONTROLE AUDIT

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

* Accès en Master 1^{ère} année

Conditions de candidature :

- *Procédure classique :*

- être titulaire de la Licence de Gestion *option* CCA de l'IAE de Limoges (accès de plein droit en M1).
- Pour les non titulaires de la Licence de Gestion *option* CCA de l'IAE de Limoges :
 - être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 dans le domaine de la Gestion.
 - être titulaire du Score-IAE-Message(SIM) : informations sur le site : www.score.iae-message.fr

NB : les adultes en reprise d'études titulaires d'une Licence de Gestion ou équivalent sont dispensés du Score-IAE-Message

- accès dans la limite de la capacité d'accueil.

- *Autre procédure :*

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP sont dispensés du Score-IAE-Message mais doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

- les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- l'attestation Score-IAE-Message
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DEL F B2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle,
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- l'attestation Score-IAE-Message
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DEL F B2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle,
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.

MASTER COMPTABILITE CONTROLE AUDIT

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

* Accès en Master 2^{ème} année

Conditions de candidature

- *Procédure classique*

- être titulaire du master 1 Comptabilité Contrôle Audit de l'IAE de Limoges.
- Pour les non titulaires de la première année de master Comptabilité Contrôle Audit de l'IAE de Limoges :
 - être titulaire d'un diplôme de niveau bac+4 dans le domaine de la Gestion
 - être titulaire du Score-IAE-Message(SIM) : informations sur le site : www.score.iae-message.fr

NB : les adultes en reprise d'études titulaires d'un master1 Comptabilité Contrôle Audit ou équivalent sont dispensés du Score-IAE-Message

- accès dans la limite de la capacité d'accueil.

- *Autre procédure*

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP sont dispensés du Score-IAE-Message mais doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- l'attestation Score-IAE-Message,
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle,
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- l'attestation Score-IAE-Message,
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle,
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.



MASTER MANAGEMENT DE L'INNOVATION

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

*** Accès en Master 1ère année**

Conditions de candidature

- Procédure classique

- être titulaire d'une Licence de Gestion.
- Pour les non titulaires de la Licence de gestion:
 - être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 dans le domaine de la Gestion, et de l'Economie
 - être titulaire du Score-IAE-Message(SIM) : informations sur le site : www.score.iae-message.fr

NB : les adultes en reprise d'études titulaires d'une Licence de Gestion ou équivalent sont dispensés du Score-IAE-Message mais doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

- accès dans la limite de la capacité d'accueil.

-Autre procédure :

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP sont dispensés du Score-IAE-Message mais doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- l'attestation Score-IAE-Message,
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- l'attestation Score-IAE-Message
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.

MASTER MANAGEMENT DE L'INNOVATION

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

* Accès en Master 2ème année

Conditions de candidature

- Procédure classique

- être titulaire du M1 Management de l'Innovation.
- Pour les non titulaires du M1 Management de l'Innovation:
 - être titulaire d'un diplôme de niveau bac+4 dans le domaine de la Gestion
 - être titulaire du Score-IAE-Message (SIM) : informations sur le site : www.score.iae-message.fr

NB : les adultes en reprise d'études titulaires d'un M1 Management de l'Innovation ou équivalent sont dispensés du Score-IAE-Message mais doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

- accès dans la limite de la capacité d'accueil.

-Autre procédure :

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP sont dispensés du Score-IAE-Message mais doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- l'attestation Score-IAE-Message
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- l'attestation Score-IAE-Message
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC) sauf pour les pays francophones dont le français est la langue officielle
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.



MASTER 2 ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
Parcours Création Reprise Transmission
Parcours Management Général

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

Conditions de candidature

- Procédure classique

Parcours Management Général (MG)

- être titulaire d'un diplôme de niveau bac+4

Parcours Création, Reprise, Transmission (CRT)

- être titulaire d'un diplôme de niveau bac+4 dans le domaine Droit-Economie-Gestion

ET - être titulaire du Score-IAE-Message (SIM) toutes informations sur le site : www.score.iae-message.fr

NB : les adultes en reprise d'études titulaires d'un diplôme de niveau bac+4 ou équivalent ainsi que les étudiants titulaires d'un M1 de la Faculté de Droit et Sciences Economiques de Limoges sont dispensés du Score-IAE-Message mais doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

-Autre procédure

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP sont dispensés du Score-IAE-Message mais doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- l'attestation Score-IAE-Message
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- l'attestation Score-IAE-Message
- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.



MASTER MANAGEMENT DES ENTREPRISES DE LA SANTE ET DU SOCIAL

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

* Accès en Master 1ère année

Conditions de candidature

- Procédure classique

- être titulaire de la Licence AES parcours Sanitaire et Social autorisés à s'inscrire par le jury de Master 1.
- Pour les non titulaires de la Licence AES parcours Sanitaire et Social :
 - être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3
 - accès dans la limite de la capacité d'accueil.

-Autre procédure

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELF B2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELF B2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.

MASTER MANAGEMENT DES ENTREPRISES DE LA SANTE ET DU SOCIAL

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

* Accès en Master 2eme année

Conditions de candidature

- Procédure classique

- être titulaire du Master 1 management des Entreprises de la Santé et du Social autorisés à s'inscrire par le jury de Master 2.
- Pour les non titulaires du Master 1 management des Entreprises de la Santé et du Social:
 - être titulaire d'un diplôme de niveau bac+4
 - accès dans la limite de la capacité d'accueil.

-Autre procédure

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.



**Université
de Limoges**

IAE
Institut d'Administration
des Entreprises

LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DES ENTREPRISES FILIERE BOIS

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

Conditions de candidature

- Procédure classique

- titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 ou équivalent, d'une deuxième année de licence ou équivalent, DUT, BTS, d'une Licence (une dispense partielle d'enseignements pourra alors être mise en place selon les compétences validées).

-Autre procédure

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.



LICENCE PROFESSIONNELLE STRATEGIE ET MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE DU BATIMENT

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

Conditions de candidature

- Procédure classique

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 et prioritairement d'un DUT, BTS dans le domaine du bâtiment ou d'un parcours de pré-licence en gestion, sciences économiques, droit, AES.

-Autre procédure

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.



LICENCE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE Parcours Sanitaire et Social

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

Conditions de candidature

- Procédure classique

-être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+ 2 comportant une majorité d'unités d'enseignement de gestion, de comptabilité, de droit et d'informatique.

-Autre procédure

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré-sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.



**Université
de Limoges**

IAE
Institut d'Administration
des Entreprises

LICENCE PROFESSIONNELLE RESPONSABLE HOTELLERIE EN MILIEU MEDICALISE

ADMISSION

Accessible en FORMATION INITIALE et en FORMATION CONTINUE (reprise d'études ou validation des acquis)

Conditions de candidature

- Procédure classique

-être titulaire d'une Licence AES, de DUT tels que les DUT GEA ou carrières sociales, de BTS tels que les BTS d'Hébergement, d'Hôtellerie-Restauration, de Diététique, de Carrières sanitaires et sociales, du Diplôme d'Université restauration collective dans le secteur sanitaire et social.

-Autre procédure

Validation des acquis (VAE ou VAP)

Contact : Direction de la Formation Continue (DFC) : <http://www.unilim.fr/dfc/>

NB : les candidats à une procédure de VAP doivent remplir et envoyer un dossier de candidature et être auditionnés.

Etudiant primo-entrant titulaire de diplômes internationaux

-les étudiants ressortissants étrangers doivent télécharger et renvoyer le dossier de candidature à l'IAE de Limoges accompagné des pièces demandées :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

- les étudiants ressortissants des pays adhérents au dispositif Campus France doivent obligatoirement se conformer à la procédure Campus France (www.campusfrance.org) et fournir en plus du dossier de candidature de l'IAE :

- un justificatif de maîtrise de la langue française (DELFB2, DALF, TEF, TEC)
- un justificatif de comparabilité de diplôme (www.ciep.fr)

Et être auditionnés s'ils sont retenus après l'examen de leur dossier de candidature.

Procédure de sélection :

La sélection de candidature s'effectue en 2 étapes :

- pré- sélection sur Dossier de Candidature (à télécharger)
- sélection sur entretien avec un jury d'enseignants et de professionnels pour les candidats retenus sur dossier.